

Lyon le 14 avril 2011,



Après 24 Jours de grève, les facteurs grévistes de Dardilly ont repris le travail ce jeudi matin la tête haute. Un accord a été trouvé, hier dans la matinée, entre le personnel et la direction. L'accord collectif et le protocole de reprise ont été signés ce matin à 6H30 avant la prise de service.

Aujourd'hui, les facteurs ont repris avec une distribution partielle du courrier puisqu'ils doivent en parallèle s'approprier de nouveaux casiers de tri et découvrir leurs nouvelles tournées; La Poste ayant « oublié » de les former en amont!

A partir de demain le trafic du courrier devrait être traité normalement, pour ce qui concerne les plis récents.

Concernant la gestion des reliquats, le courrier arrivée entre le 21 Mars et le 13 avril sera traité par le centre de tri parallèle via les agents intérimaires. Des perturbations sont donc à prévoir pour quelques temps encore.

A noter que nous avons constaté ce matin que les intérimaires distribuent le courrier confidentiel avec leurs propres véhicules puisque les véhicules de La Poste sont utilisés à nouveau par les facteurs... ceci est illégal.

Concernant leurs revendications, les agents, ont obtenu:

⇒ Une durée du travail de 40 heures hebdomadaires sur un cycle non modulable de 8 semaines. La Poste ne peut donc pas modifier les horaires, la durée du temps de travail et ne peut pas changer les jours de RTT,

⇒ Le paiement des dépassements horaires. Ceci signifie qu'au delà de 13H10, la Poste compense désormais les agents de Dardilly en heures supplémentaires. Cet engagement de la Poste à payer les dépassements horaires n'est valable que pour les agents de la PPDC de Dardilly. La Poste ne voulait surtout pas d'un texte qui puisse faire jurisprudence pour les autres bureaux du Rhône et de France. Dardilly est le seul bureau dans le Rhône et un des rares en France où les dépassements d'horaires sont maintenant reconnus et payés par l'entreprise!

⇒ Un moyen de contrôle du temps de travail. Les dépassements d'heures seront déclarés à la demande implicite et explicite du supérieur hiérarchique; elle seront prises en compte sur le relevé journalier contradictoire d' Heures Supplémentaires avec signature de l'agent et de son encadrant.

L'enjeu pour La Poste était là encore national, et comme les deux premiers points a été directement piloté par le siège à Paris (d'où la longueur des négociations sur ces 3 points).

Une fois de plus la Poste ne voulait pas de jurisprudence sur le contrôle du temps de travail car la poste n'en veut pas.

⇒ La création d'une position de volant de remplacement sur l'équipe « Entreprises »,

⇒ L'augmentation du volant de remplacement à la distribution de 16,8% à 20% (soit une position de travail),

⇒ La suppression de 4 semaines de sécabilité (tournée fixe + portion de tournée d'un collègue en RTT ou en congés) pour cet été + la suppression de 13 lundis et mardis sécables . Pour 2011, la sécable des lundis et mardis ne sera pas mise en place pendant 2 mois,

⇒ La levée des sanctions sous condition d'une mise à l'épreuve de six mois.

⇒ 5 RC pour la mise en place de la réorganisation + 3 RC pour l'apprentissage du Tri Général,

⇒ En cas de dépassements horaire récurrents, la Poste s'engage à faire un nouveau diagnostic,

⇒ Pour la reprise, suppression de 4 jours de grèves (3 dimanche + le samedi 9 Avril),

En plus de leurs revendications, les facteurs ont réussi à mettre en place une solidarité sans faille. Refusant d'être exploités encore davantage par cette entreprise qui grâce à eux réalisent toujours plus de profits, ils sont restés solidaires, courageux et debout, sans lâcher, durant 24 jours.